

Certificat de marin qualifié machine

RNCP24947 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	213, 311
Formacode(s)	21320, 31883
Code(s) ROME	I1605, A1415
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2025

Certificateur(s)

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA MER · SIRET : 13002671900018

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le certificat de marin qualifié machine est délivré aux marins qui répondent aux conditions de formation pour être en mesure d'assurer les fonctions de marin qualifié machine en toute sécurité et dans le respect des réglementations existantes.

Le certificat de marin qualifié machine est délivré aux marins titulaires d'un titulaire du certificat de mécanicien de quart machine et ayant effectué un service en mer à la machine, d'une durée égale à six mois au moins.

C'est un titre monovalent qui permet à son titulaire d'exercer à la machine des fonctions d'appui.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire du certificat de marin qualifié machine participe au niveau appui aux activités suivantes :

- Participer à la tenue du quart machine,
- Contribuer à la surveillance et au contrôle du quart machine,
- Participer aux opérations de soutage et de transfert de combustible,
- Participer aux opérations d'assèchement des cales et des ballast,
- Contribuer au fonctionnement du matériel et des machines,
- Utiliser le matériel électrique en toute sécurité,
- Participer aux travaux d'entretien et de réparation à bord,
- Participer à la manutention des provisions de bord.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le certificat de marin qualifié machine peut naviguer sur des navires armés au commerce, à la plaisance ou à la pêche.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les marins qualifiés machine peuvent exercer des tâches spécialisées en matière de mécanique navale (y compris

quart à la machine), d'électrotechnique, électronique et systèmes de commande, de contrôle de l'exploitation du navire et d'assistance aux personnes à bord et d'entretien et réparation à bord de tout navire.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les conditions de formation et d'exercice sont fixées :

- au niveau international par :
 - la convention internationale relative aux normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (Convention STCW),
 - la convention internationale de 1995 sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille,
- au niveau européen :
 - par la directive européenne 2008-106 modifiée du 19 novembre 2008,
- au niveau national :
 - par le décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines.

Préalablement à l'entrée dans la profession de marin ou à l'inscription dans un établissement d'enseignement ou de formation maritime agréé, une visite d'aptitude médicale à la navigation dans les conditions fixées par le décret n° 2015-1575 du 3 décembre 2015 relatif à la santé et à l'aptitude médicale à la navigation est également requise.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 4 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 189 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (27 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A3X40 — Pêcheurs et aquaculteurs · tension 4/5 (Élevée) G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique · tension 5/5 (Très élevée) G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 687
Jugés difficiles à recruter	66 %
Emplois saisonniers	24 %
Familles professionnelles (FAP)	A3X40 — Pêcheurs et aquaculteurs G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le jury de validation des évaluations est présidé par un cadre A des corps civils ou militaires ayant une expérience dans le domaine maritime. Il est composé d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme ou certificat d'aptitude. Sa composition est fixée dans l'arrêté du 12 août 2015 relatif à l'organisation des évaluations pour l'obtention des modules constitutifs de titres et diplômes de formation professionnelle maritime.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Important :

Les modules de formation sont accessibles par expérience (VAE). Les modalités pratiques seront définies au deuxième semestre 2016.

Le jury est présidé par l'inspecteur général de l'enseignement maritime. Il est composé d'enseignants et de membres de la profession intéressés par le titre de formation professionnelle. Sa composition est fixée dans l'arrêté du 24 novembre 2008 modifié relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime par la validation des acquis de l'expérience.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 01/01/2025

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP39826

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/24947/>